

Au cours des dernières années la France a connu plusieurs vagues d'attentats terroristes entraînant un nombre important de victimes. Après la phase de traitement des blessures physiques et psychiques, vient la phase d'indemnisation des séquelles qui passe nécessairement par une Expertise médicale. Le retour d'expérience a mis en évidence la nécessité, sur le plan administratif, de préciser QUI peut se prévaloir de la qualité de victime directe ou indirecte (Familles de blessés ou de tués, témoins, primo-intervenants), et, sur le plan médical, la nécessité d'harmoniser, sur le territoire national, la qualification et la quantification des préjudices imputables.

Pour répondre au nombre potentiellement élevé de victimes à expertiser et à la dispersion des sites susceptibles d'être attaqués, les autorités judiciaires ont souhaité la création d'un groupe de Médecins-Experts formés à cette pratique et potentiellement disponibles en s'appuyant sur les listes des experts inscrits près les cours d'appels ou de la Cour de Cassation, sur lesquelles on trouve de nombreux médecins ou anciens médecins du SSA.

Elles ont confié cette mission à l'École Nationale de la Magistrature, qui organise pour cela des sessions de formation (Trois jours à l'ENM et un jour en distanciel). La prochaine session aura lieu à Paris les 2,3 et 4 novembre 2023 à Paris et 15 novembre en distanciel (Inscription souhaitée avant le 30 Juin 2023). D'autres sessions seront organisées - Dates non encore fixées.

Pour toute information complémentaire contacter le M.C (H) R.MENES [roch.menes@wanadoo.fr](mailto:roch.menes@wanadoo.fr)